

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET EN MAINS PROPRES

Le 7 octobre 2019

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : R-4091-2019 HQ – Demande relative à la conversion du réseau autonome
d'Inukjuak à l'énergie renouvelable /
DEMANDE DE DÉLAI DU ROEE
N/D : 1001-124**

Chère consœur,

L'équipe du ROEE est à pied d'œuvre pour la préparation de la preuve de notre regroupement dans le dossier en rubrique.

Toutefois, notre travail à la lumière de la preuve documentaire complète d'Hydro-Québec, incluant les réponses du 30 septembre dernier à la DDR du ROEE ([B-0027](#)), nous amène à conclure qu'afin de s'acquitter de nos obligations professionnelles de représentation dans ce dossier, nous devrions recevoir de nouvelles instructions de nos clients. Donc, avant de déposer la preuve du ROEE ou encore de mettre fin à l'intervention, nous devons consulter nos sept groupes membres.

Dans les circonstances, nous sommes dans l'impossibilité de respecter le délai du 8 octobre prochain établi à la décision [D-2019-079](#).

Pour ces motifs, le ROEE demande respectueusement à la Régie de lui accorder un délai jusqu'au 15 octobre prochain à 15 h.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, cher Me Dubois, l'expression de nos sentiments distingués,

FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE

(s) Franklin S. Gertler

par : Franklin S. Gertler, avocat

FSG/bz
cc: (courriel seulement)
Me Simon Turmel
Jean-Pierre Finet, analyste
Bertrand Schepper, analyste
Laurence Leduc-Primeau, coordination ROEE